

VATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/3531  
11 janvier 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE SUR LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA  
YUGOSLAVIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler que le Ministre des affaires étrangères par intérim de la République populaire fédérative de Yougoslavie lui a fait connaître, par télégramme du 11 janvier 1956, que M. Djura Nincic était nommé représentant suppléant de la Yougoslavie au Conseil de sécurité.

-----